

Voici, avec le nombre maximum de jours de débat nécessaires aux termes de notre Règlement actuel, les travaux que le gouvernement juge nécessaires: le débat sur le discours du Trône, huit jours de séance; les subsides, 30 jours de séance; les motions de subsides, huit jours de séance; le budget, six jours de séance, soit au total, 52 jours de séance pour ces travaux particuliers.

Monsieur l'Orateur, Sa Majesté la Reine arrivera au Canada, pour sa visite du centenaire, le 29 juin. Du 8 mai au 28 juin, nous disposerons de 38 jours de séance pour nous occuper de ces mesures qui, si nous ne nous entendons pas, exigeront 52 jours. Autrement dit, il est absolument impossible, à moins que le Parlement ne change sa manière de procéder, de disposer même des mesures les plus éventuelles à l'administration du pays, avant l'arrivée de la Reine. Cette visite nécessitera un ajournement du Parlement d'à peu près une semaine, aux environs du 1<sup>er</sup> juillet, et la session reprendra au cours de la deuxième semaine de juillet pour régler les questions indispensables. A la fin de cette semaine où toutes les questions essentielles auront été réglées, je l'espère, nous n'aurons pas encore adopté une seule des mesures législatives prévues pour la session du centenaire dont je viens de parler. Nous pourrions siéger tout l'été ou revenir en septembre ou en octobre.

Les mesures législatives dont nous aurons à nous occuper alors—je puis me tromper, mais cela m'étonnerait car nous n'aurons probablement pas été saisis de ces mesures législatives avant cette date—seront des mesures très importantes pour le pays et qui devraient être adoptées cette année. Citons, entre autres, la loi sur la radiodiffusion, la loi sur l'immigration, la loi sur l'assurance-chômage, la loi sur la Société de développement du Canada, la mesure concernant la houille et le développement du Cap-Breton, les modifications à la loi nationale sur l'habitation, des mesures législatives sociales très importantes, notamment des modifications à la loi sur le divorce, le Code criminel, la loi sur les jeunes délinquants, d'autres réformes sociales, ainsi qu'une nouvelle loi sur les sociétés, visant à obtenir de celles-ci des renseignements plus détaillés et à procurer une plus grande protection aux portefeuellistes.

Il y aura aussi la modification de la loi sur les aliments et drogues, de la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, du Code criminel et de la loi sur la libération conditionnelle de détenus, les bills découlant du budget, une mesure législative, qui est prête ou qui le sera bientôt, sur la mobilité de la main-d'œuvre, la modification de la loi sur les Indiens, de la loi sur les prêts

destinés aux améliorations agricoles et de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, la revision de la loi sur les douanes pour donner suite aux résultats de la négociation Kennedy sur les droits tarifaires, résultats qui seront bons, je l'espère—la modification du Tarif des douanes, une nouvelle loi sur les eaux du Canada, la modification de la loi sur l'administration financière et de la loi électorale du Canada relativement aux dépenses d'élections—nous pourrions peut-être nous entendre pour réduire la période prévue pour la tenue des élections générales—une mesure visant la lutte contre la pollution des eaux interprovinciales, la modification de la loi sur les Postes et de la loi sur l'Office national de l'énergie, une mesure législative touchant la télévision éducative, à moins que nous ayons déjà réglé la question par voie de crédits...

**M. Knowles:** Cela ne sera pas.

**Le très hon. M. Pearson:** ... et un projet de résolution relatif aux paroles de l'hymne national.

Ce ne sont pas là, monsieur l'Orateur, toutes les mesures législatives qu'il faudrait étudier pour que les lois canadiennes répondent aux exigences du pays, mais ce serait déjà un excellent programme pour le reste de l'année 1967. (*Applaudissements*)

Si nous allons pouvoir le faire comme Chambre des communes, et je parle à titre de membre de la Chambre et en ma qualité de député qui a une responsabilité toute spéciale au sujet de ces questions, nous devons trouver non seulement des façons de procéder à l'égard de la situation critique actuelle, qui se préparait depuis quelque temps mais des modes de procédure qui anticiperont sur ces difficultés permettront d'attribuer une période pour la présentation de propositions, avant les délibérations sur les bills et propositions. Si nous pouvons en arriver là, la Chambre des communes sera alors en mesure de prévoir, pour les années à venir, un programme législatif démontrant que nous sommes conscients des besoins et exigences du pays nouveau qu'est le nôtre. (*Applaudissements*)

• (4.40 p.m.)

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement l'intention de traiter du bill sur la défense; mes remarques se borneront à la motion sur l'attribution de temps dont nous sommes saisis. C'est bien dommage qu'il ait fallu proposer cette motion pour déterminer le temps dont nous disposerons pour le débat sur l'unification des forces armées, exposée dans le bill n° C-243. Je suis persuadé qu'avec plus de prudence et moins d'intransigeance au cours